

Réél simplifié ou micro entreprise

Par marie, le 26/11/2009 à 13:53

Bonjour,

Une petite entreprise au réel simplifié peut-elle de plein droit être passée d'office en micro entreprise par l'administation ,à la suite d'une baisse d'activité ?

Auquel cas faut-il prévenir l'administration par écrit de sa volonté de demeurer au réel simplifié ?